



# LE GRAND JUSTICIER !

---

## PEUPLES LISEZ & MÉDITEZ

---

Les trois mots : *Liberté, Egalité, Fraternité*, miroitant à nos yeux au frontispice de nos monuments publics, jusqu'ici, n'ont été qu'un leurre, les habiles et les sans-scrupules en ont fait un mirage au dépens des masses, s'en faisant un piédestal pour arriver au pouvoir.

Les droits de l'homme ayant été proclamés, le travailleur est toujours resté ce qu'il était avant : la bête de somme devant tout produire sans qu'il lui soit possible d'arriver à un bien-être relatif, pourtant sa tâche est accomplie, il a usé ses forces à produire, puis viennent la vieillesse et la misère.

Les mots sublimes ; Liberté, Egalité, Fraternité, nés dans un moment de bon vouloir promettaient cependant un avenir meilleur pour les travailleurs, tous méritants, et laissaient entrevoir qu'en naissant tous les individus devaient être égaux devant la fortune nationale.

Mais les traditions du passé et les droits acquis, plus ou moins bien fondés, l'ignorance des uns et la rapacité des autres, ont laissé perpétuer cette iniquité que l'un naît avec des millions, et que la grande majorité n'a pour toute ressource que les bras de leurs pères s'ils sont encore aptes à produire assez de travail pour leur donner l'existence, et que lorsqu'ils auront l'âge, il en sera de même pour leurs enfants.

La fortune nationale est d'environ deux cents milliards, sol, sous-sol, forêts, canaux, propriétés bâties, industrie, commerce et numéraire ; si chacun y participait au prorata de sa valeur, il reviendrait individuellement un avoir de 5.780 francs, la trente cinq millionième partie de la fortune nationale. Ne pouvant pour le moment réaliser cet espoir, cherchons ailleurs un moyen plus pratique.

Le travailleur, s'il ne participe pas à l'avoir national, trouve en naissant, à sa charge, une dette, contractée à

son insu, de quarante milliards qu'il est obligé de reconnaître; ce qui lui fait une dette individuelle de 1142 francs dont il est forcé de payer les intérêts annuellement, s'il ne rembourse pas le capital par l'impôt que perçoit l'Etat.

Il lui incombe aussi d'être le vigilant gardien de cette propriété nationale, dont il n'a pas eu une parcelle, en faisant son service militaire, service que tous doivent à la Patrie, et dont les privilégiés de cette fortune cherchent toujours à se dispenser; un petit nombre n'y participe que forcément.

Plus de pudeur Messieurs les despotes! les temps approchent où cette iniquité cessera; le grand justicier s'avance.

Quarante-huit nous a donné le suffrage universel et a imposé à tous les citoyens le droit et le devoir de gérer avec plus de justice, les intérêts communs. Par le bulletin de vote, ils choisissent les mandataires qui doivent les représenter dans la gestion de cette fortune nationale.

En leur donnant leur mandat il doit exiger de voir rétablir le droit de chacun par une économie bien ordonnée, prélevée sur tous, liquidant cette dette publique de quarante milliards, dont les rentes serviraient à la dotation nationale, comme il est dit plus loin de laquelle sortira une rente individuelle et le bien-être de tous, rendant au vieillard ce qu'il aura acquis par son travail, et celui des masses en général, en encaissant chaque année et progressivement une parcelle de l'avoir, résultat du travail de tous et de l'économie de chacun.

Si nos anciens oppresseurs n'avaient qu'un but, l'exploitation des travailleurs, aujourd'hui que nous possédons le pouvoir de nous gouverner, étant le nombre, montrons leur que nous sommes plus grands, en travaillant pour tous au bénéfice de chacun, là sera notre force et l'honneur des masses tant calomnié par nos anciens bourreaux.

Il ne s'agit que de vouloir pour atteindre une ère meilleure sans commotion, en procédant comme il est démontré plus loin, par un système financier mieux ordonné, ralliant dans un faisceau tous les enfants de la



patrie pour la sécurité et le bien-être de chacun, que nous allons tracer à grandes lignes et aussi clair que possible pour en faire comprendre en peu de mots le résultat final qui est la vie assurée aux vieillards après leur tâche accomplie.

## CONCLUSION SOCIALE

Si à la naissance d'un enfant, ses parents lui plaçaient une somme de cent francs en rente à 5 0/0 capitalisée jusqu'à l'âge de 55 ans, il aurait, à cette époque, un capital de 1403 francs. Supposons que dans une ville quelconque cent enfants soient nés la même année et que leurs parents leur aient versé à chacun cent francs à leur profit, après avoir formé une association entre eux, au bénéfice de tous, pour qu'à l'âge de 55 ans, la part de ceux décédés reviennent à ceux existant.

Il est reconnu, par toutes les statistiques, que sur cent individus nés la même année, après 55 ans, il en est mort les deux tiers, et que par conséquent, il n'en reste que 33 pour 0/0, il revient donc trois parts à chacun des survivants soit un avoir de 4209 francs à 5 0/0 d'intérêts, ce qui produit une rente annuelle de 210 fr. 45 qui sera servie jusqu'à l'âge de 65 ans, à cet âge sans parler des décès de cette période de 10 ans, que nous retrouverons plus loin, le capital de chacun étant de 4209 francs, serait placé en rente viagère à 12 0/0 ce qui se fait journellement par les compagnies d'assurances sur la vie, le revenu serait alors individuellement de 505 francs par année et pour la vie durant.

Puisqu'il est incontestable que 100 francs versés à la naissance de chaque enfant a son avoir, pour un groupe dont la quantité peut-être indéfinie, car plus il est nombreux, plus la sécurité est puissante et sûre : qu'il est urgent et de haute nécessité nationale que la question sociale soit tranchée d'une manière radicale et au profit de tous, si l'on ne veut pas en arriver à un cataclysme des plus effroyables, car cette question est des plus brûlantes, et un volcan inconnu dont il faut éviter l'explosion qui pourrait dans un moment de crise gouvernementale ou

autre, détruire la république, ébranler sur ses bases, la nation, et englober les positions acquises.

Car il ne faut pas s'y tromper, dans le grand travail que la nation produit, tous y participent suivant leurs œuvres, et chacun est persuadé à juste titre que la rémunération du produit acquis de ce travail de tous n'est pas bien répartie et que cette injustice produit du mécontentement et de la misère et qu'il est de toute justice que chacun rentre dans son droit acquis par le travail de tous, et de le rétablir d'une manière plus rationnelle; la légalité seule doit en être le guide, sans qu'un seul membre de la nation en souffre. en s'imposant seulement tous un petit sacrifice pécunier, comme le font toutes les sociétés de prévoyance, qui bénéficierait à chacun, et en n'y participant pécuniairement que suivant la quantité de la fortune publique qu'il détient.

Que pour arriver à ce résultat il n'y qu'un moyen : une économie bien ordonnée, prélevée sur la fortune intégrale de la nation, et suivant les éléments qui la composent, *et en former la caisse de dotation nationale*. Que le principe le plus rationnel, le plus juste et le plus sûr, est un impôt minime qui ne puisse nuire en rien à l'économie générale ni au fonctionnement régulier des institutions nationales.

Ce résultat peut s'obtenir par une économie qui ne sera pas d'un centime par jour, par habitant, et cette minime somme économisée doit donner à chacun, homme et femme, à 55 ans, 210 francs de rentes et à partir de 65 ans révolus 505 francs, leur vie durant comme il est démontré plus loin.

Comme cette solution est incontestable, que cette minime économie, par un centime par jour doit faire l'aisance et le bonheur de la vieillesse de tous, il serait à désespérer de la raison humaine, s'il était impossible de mettre ce système financier immédiatement à exécution, puisqu'il doit combler les deux plus grandes plaies de l'humanité, la misère en général et les révolutions en particulier, attachant tous les êtres du même pays aux mêmes intérêts; alors plus de divisions de classes, la stabilité pour tous.

Un centime d'économie à prélever sur chaque tête individuelle de la nation donne 350.000 francs par jour à 362 jours par année fait 127.750.000 francs on peut réduire comme il va être démontré.

Comme il est matériellement impossible de prélever au prorata de ce que chaque individu possède et individuellement sa côté-part qu'il doit à la dotation nationale, il faut que l'Etat en soit chargé, et qu'un impôt bien établi en détermine le prélèvement au prorata des positions de chacun, et en encaisse le montant en même temps et de la même manière que l'impôt ordinaire. L'impôt à prélever chaque année étant de trois milliards pour l'Etat, il suffit d'une loi de dotation nationale qui autorise à percevoir 4 p. 0/0 en plus pour cette dotation ce qui donnerait un chiffre de cent vingt millions par année, qui servirait à doter chaque enfant de cent francs en naissant; les naissances en France étant d'environ 1.125.000, à cent francs, ça ferait 112.500.000 qu'il faut par année pour faire le bonheur de tous; les sept millions restant seront employés suivant des réglemens d'administration à faire intervenir.

Cent vingt millions par année font un chiffre bien minime comparativement aux services qu'ils rendraient, car une augmentation de 4 p. 0/0 passerait inaperçue, surtout employée comme il va être dit et comblerait les lacunes les plus palpitantes de notre siècle: la question sociale et le retour des révolutions.

La somme prélevée annuellement pour la dotation nationale resterait entre les mains du ministre des finances, c'est-à-dire à l'Etat, à 5 p. 0/0; au fur et à mesure des sommes qu'il percevrait et des intérêts dûs, il amortirait d'autant sa dette.

Après 55 ans et avoir reçu 55 annuités de 112.500.000 capitalisées pendant cette période de temps, il aurait dû à la caisse nationale un capital de trente deux milliards.

Après 55 ans comme nous l'avons démontré il ne reste qu'un tiers des ayant-droit, il est donc dû à chacun, de la première année du premier versement de dotation 210 francs de rente par année, et ainsi de suite pour chaque année à venir, l'Etat leur sert la rente et garde le capital



jusqu'à la deuxième période, comme il va être démontré.

A 65 ans, l'Etat prendra à rente viagère les ayant droit à 12 0/0 et leur servira une rente annuelle de 505 fr., qui s'éteindra à leur décès; donc il n'aura jamais rien à rembourser que les rentes acquises.

Tous les Français, hommes et femmes deviendraient rentiers au même titre. Pour avoir droit à cette rente il suffira d'être né en France et d'avoir fait son service militaire, ou d'en avoir été exempt pour infirmité reconnue. Pour les femmes, il suffira qu'elles soient nées en France, qu'elles s'y soient mariées et aient habité le territoire français au moins 10 ans après leur mariage.

Les fils et filles d'étrangers nés en France ont les mêmes droits, et aux mêmes conditions.

Chacun pourra jouir du fruit de son travail; alors plus d'antagonisme, tous tendront à augmenter la fortune nationale qui sera le plus sûr garant de leurs rentes à venir.

Dans la deuxième période, de 55 à 65 ans, l'Etat payant la rente des ayant droit à 5 0/0, n'amortit donc rien; mais il perçoit encore dix fois 112.500.000 fr., qui font un capital de 1.125.000.000 à ajouter aux 32 milliards, ce qui porte le capital de la dotation nationale à 33 milliards 500 millions, que l'Etat détient et qui forme la rente nationale due à tous les ayant droit, s'amortissant au fur et à mesure des décès pour en recommencer de nouvelles chaque année et à perpétuité, à moins de trouver un autre système financier mieux approprié et donnant un meilleur résultat, le progrès ne s'arrêtant jamais.

Par le système d'une rente assurée pour chacun de nous, si humble et si petit soit-on, on pourra au moins se dire, je suis quelque chose, ayant une part dans la fortune nationale, et je dois chercher à l'augmenter, par le travail, l'économie et l'ordre dans nos institutions gouvernementales, puisqu'une part doit m'en revenir; c'est alors que tous tendront au même but : la grandeur de la patrie.

Si jusqu'à ce jour il n'avait pas été permis de réunir dans un faisceau d'intérêts communs tous les habitants d'une nation, c'est que chaque période d'évolutions ne peut venir qu'en son temps et qu'il nous était difficile de

comprendre que tant d'êtres attachés au même sol par leur travail individuel faisant la richesse nationale, devait bénéficier à tous et qu'il ne profitait qu'à une minime partie au détriment des masses; qu'il ne fallait qu'une poussée de l'intelligence pour arriver à ce que le travail de chacun fasse le bonheur de tous, sans aucun changement dans l'organisation, ni dans l'économie générale de la nation.

Parlant de ce système à quelques grands financiers, on nous a dit : c'est le seul pratique, et celui qui doit rendre aux travailleurs le bénéfice de leurs peines, assurer leur vieillesse contre la misère, en même temps fermer l'ère des révolutions dont nous sommes menacés continuellement par le socialisme, qui jusqu'ici n'a pu formuler que l'expropriation générale, cataclisme dans lequel la France pourrait sombrer en engloutissant toutes les positions acquises.

On nous dit aussi, puisque l'Etat absorbe toutes les sommes prélevées pour la dotation nationale, et qu'il doit avec ces sommes rembourser tout ce qu'il doit (40 milliards) où placerions nous avec sûreté nos fonds et ceux de l'économie en général. Question disent-ils très délicate, que nous comprenons, mais qui ne doit aucunement nous arrêter, notre seul but étant d'assurer du pain à celui qui le gagne par un long labeur et non le placement de l'avoir de nos anciens oppresseurs; du reste qu'ils se tranquillisent car le déplacement de ces capitaux ne s'effectuera qu'en 65 ans et mensuellement petit à petit. Chacun se pourvoiera ailleurs, et sans aucun choc nuisible, si l'argent devient abondant ce sera un surcroît d'affaires, car le commerce, l'industrie, l'agriculture et les grandes entreprises en ont toujours besoin, ce qui leur est difficile de trouver aujourd'hui, car les emprunts continuels absorbent tous les capitaux disponibles.

Dans un autre ordre d'idées les égoïstes et ceux qui ne sont jamais contents, nous disent, votre système est admirable, mais ne profitera qu'à la génération à venir, et nous, nous n'obtiendrons rien de ce que nous avons créé; c'est un raisonnement faux, car un père de famille, laissant à ses enfants un bien être relatif est toujours satisfait d'un devoir accompli.



Si nos pères n'en ont pas fait autant, c'est que l'heure n'en était pas arrivée, car chaque progrès de l'humanité a eu ses périodes progressives et successives, qui ont suivi la marche des Sciences et de l'intelligence. Alors chaque période a apporté les leçons du passé, il faut en tenir grand compte, car si nous sommes parvenus à formuler un système financier comblant la question sociale, impossible à trouver et qui puisse bénéficier à tous sans qu'aucun en soit lésé, ce n'est qu'après avoir compulsé tout ce qui a été dit et écrit sur la question, que chacun cherchait à résoudre à sa manière ; je les crois tous de bonne foi, mais aucun de leurs principes n'était praticable, il fallait trouver la quintessence de la justice partout. Chacun nous promettait un avenir de bonheur infini mais qui ne pouvait être que la désorganisation d'un peuple en ne se préoccupant jamais du lendemain et toujours oppressive vis-à-vis d'une partie de la société. Les citoyens d'un peuple libre doivent se mouvoir sans aucune crainte d'oppression et sans les appétits malsains convoitant les positions acquises individuellement, ce qui est la raison d'être du progrès, chacun cherchant à améliorer sa position.

Si cette espérance d'acquérir un bien-être meilleur devenait impossible tout pérécliterait car c'est à ce que nous tendons tous, et qui fait la richesse nationale ; c'est le stimulant le plus fort que l'humanité possède pour ce qui concerne son élévation et son génie ; un peuple sans ambition serait un peuple perdu.

Si aux époques du passé on a cherché à démontrer qu'il fallait se résigner au sort qui nous était échu et trouver le bonheur ailleurs que sur cette terre, le progrès et les sciences nous ont appris qu'ici-bas, l'intérêt de chacun bien ordonné devait faire le bonheur de tous, le reste étant l'inconnu et cette manière de voir ne profitant qu'à une minime partie de la société et improductive donc nuisible doit disparaître ou se conformer au progrès, vivre de son métier ou l'abandonner, car les 60 millions que nous coûte par année cette fraction improductive de la nation ne peut pas durer plus longtemps ; cette somme a des emplois plus méritoires et plus légitimes. A ces époques où le peuple n'était qu'un instrument de produit

pour gorger quelques-uns et une quantité négligeable avec laquelle ils n'avaient pas à compter, n'étant rien et ne pouvant rien être, tenu sous la férule du maître, habitué à s'y courber, et entretenu dans cette croyance ignoble où la fatalité les étreignait qu'ils n'avaient rien à espérer en ce monde, qu'ils trouveraient les récompenses ailleurs. S'ils étaient bien soumis, qu'ils devaient se trouver assez heureux lorsque le maître leur jetait une pâtée suffisante pour soutenir leur existence.

Qu'eux seuls par leurs droits qu'ils appelaient divins devaient jouir du produit du travail des masses, sans les cruautés qu'ils commirent et un souffle du progrès dont les masses en pressentaient la féconde inspiration, ils les auraient encore tenu longtemps sous leur joug.

Mais exaspérés et se sentant le nombre, pressentant une justice meilleure, il se révoltèrent contre leurs bourreaux et depuis ces époques néfastes d'où le germe du progrès les a soulevés, n'a cessé de souffler sur eux de période en période et toujours en progressant, à ramené ce qu'ils appelaient la glèbe à une position sinon meilleure, mais plus en harmonie avec la dignité de l'homme, après ses droits proclamés ; et 48 a fait tous les citoyens électeurs ayant droit avec leur bulletin de vote de prendre part à la direction des affaires de leur pays, étant leurs affaires personnelles. Ce droit, citoyens, est votre force, ne l'abdiquez jamais et servez-vous-en loyalement mais radicalement pour détruire cette iniquité qui fait, du travailleur honnête, un paria dans sa vieillesse.

Ce bulletin de vote, arme puissante, qui doit remplacer le fusil et la barricade, il lui a aussi fallu un certain temps pour le reconnaître, car sous la dénomination de principe, de parti, de coterie ou d'Eglise, la société erre comme un navire sans boussole, au gré des passions.

Il n'y a pas de sécurité dans l'ordre politique ni dans l'ordre économique, on est livré aux habiles, aux sans scrupules, il faut un frein à cet ordre de choses.

Chacun prêche pour son saint sans s'occuper du mal qu'il fait aux masses et aux intérêts du pays, tous les appétits malsains doivent-être arrêtés et endigués par un monument indestructible rayonnant sur toute la nation,



par une justice et un intérêt bien ordonnés pour chacun, les ralliant tous dans un même but et qu'aucun ne puisse le perdre de vue. Alors cette force sera inébranlable car la perspective d'une rente sur ses vieux jours, ralliera tous les citoyens autour de ce monument de justice sur lequel la masse des travailleurs des villes et des champs ne croyait jamais pouvoir compter une rente de 505 fr.

C'est alors que ce bulletin de vote sera dirigé dans l'intérêt de la stabilité, sans laquelle ou ne peut rien de sérieux, tandis qu'aujourd'hui, les masses ne possédant rien, n'ayant donc rien à perdre suivent inconsciemment les fluctuations de ces politiques sans scrupules, qui sont toujours une menace pour la société, épouvantant tous les intérêts, le commerce, l'industrie, de la pénurie d'affaires de travail et manque de sécurité, diminution de la fortune nationale, du bien-être individuel et toujours plus nuisible aux travailleurs qu'à tout autre. Pas de travail, pas de pain.

Et nous dirons à cette honnête et fière masse des travailleurs : réunissez-vous dans vos commices, paisiblement, étudiez et cherchez ensemble des hommes de cœur, honnêtes, intelligents, pour confier vos intérêts qui seront les leurs ; vous avez votre bulletin et vous êtes sûr d'arriver à participer au bien-être que vous créez. C'est votre droit incontestable et c'est votre devoir et la charge qui vous a été imposée, recevant une part du droit de gérer les affaires de votre pays.

Si pour des causes impossibles à la raison humaine à comprendre, vous ne vous mettiez pas de suite à travailler à la réalisation de ce problème qui est votre intérêt à tous, et que vous réclamez dans toutes vos revendications depuis des siècles, alors ne vous plaignez plus et vos enfants vous diront que vous étiez dignes de votre sort et auront le droit de vous maudire.

Avant de faire paraître ce travail, nous en avons esquissé à grands traits les principes devant plusieurs petits comités et dans plusieurs localités en présence des travailleurs des champs et des fabriques, c'est-à-dire des campagnes et des villes, tous ont compris de suite, en se trouvant éblouis du résultat final, et nous sommes persuadés



qu'après une propagande de quelques mois par des hommes de bonne volonté dévoués aux intérêts de la nation et des classes méritantes des travailleurs, nous obtiendrons pour ce système, l'approbation de 90 0/0 de la population, surtout dans les campagnes. Tous nous disaient : Si nos aïeux avaient connu ce problème, nos pères et mères n'auraient plus besoin de travailler. Chacun 500 fr. de rente, c'est une fortune qu'ils n'espéraient jamais ; ils nous céderaient leur petit coin de terre que nous cultiverions à leur place, au lieu de travailler chez les autres ; nous ferions place à d'autres plus jeunes, les vieux se reposeraient.

Les travailleurs des villes nous en disaient autant, en nous laissant entrevoir que les vieux se reposant, le chômage diminuerait d'autant, que le travailleur des campagnes serait plus attaché à son pays, que l'encombrement des ouvriers des campagnes dans les centres industriels serait moins fort, de là, moins de chômage et plus de bien-être pour tous, et c'est ce qu'il faut chercher. Car on ne peut le dissimuler plus longtemps, le travailleur le comprend, que par le machinisme, le travail de l'ouvrier diminue de jour en jour, que cette force inconsciente et brutale remplace les bras de l'homme, et qu'il faut trouver le moyen que le travailleur gagne sa vie en moins de temps de travail pour que tous puissent vivre en travaillant. C'est une solution qui devient de plus en plus urgente et qu'il faut sérieusement étudier. Le système de rente à 55 ans comble une partie de cette lacune. Quand le travailleur, dans quelque condition qu'il se trouve est sûr à 55 ans de commencer à avoir 210 fr. de rente et à 65 ans 505 fr. la vie durant, ce qui fait 1010 fr. par ménage, vu que la femme a les mêmes droits que l'homme, c'est une position inespérée pour les trois quarts des travailleurs.

Aussi que voit-on pour les travailleurs qui ont produit la richesse nationale par un travail continu de 40 à 50 années, la misère, la mendicité, qu'on appelle vagabondage ; que fait la société pour laquelle ils ont tout produit : le dédain et la prison. Quoi de plus horrible pour l'homme de cœur qui ne peut plus travailler, ou qu'on refuse rapport à son âge ; obligé de se résigner à son sort, il s'éteint de désespoir en maudissant la société qui détient

le fruit de son travail, sans pouvoir lui en rendre une parcelle. On frémit en songeant aux malheureux qui meurent d'inanition dans le gouffre qu'on appelle la faim. Cela ne peut pas durer.

Tous les travailleurs seraient sûrs de finir paisiblement leur existence ; la société le doit et en aurait une grande satisfaction. Plus de mendicité, plus de vagabondage, plus de prison pour les vieillards ayant usé leur vie au travail. Au lieu de prisons, des palais tels que les invalides, entretenus avec les rentes mises en commun. Ce serait la gloire de la République et l'honneur de la nation.

Quelques-uns disent : l'Etat en payant 5 0/0 d'intérêt augmenterait considérablement sa dette, vu qu'il paie beaucoup moins. Cette question nous a aussi très préoccupés ; nous l'avons aplanie à l'avantage de tous et nous pouvons affirmer que malgré le 5 0/0 qu'il était indispensable de fixer pour arriver à des chiffres nominaux nécessaires au but que nous nous proposons, l'Etat se trouvera allégé d'une partie des intérêts qu'il avait à payer à ses prêteurs.

Dans un aussi rapide exposé nous ne pouvons pas faire ressortir tous les féconds résultats de ce système financier, mais nous pouvons affirmer d'avance, que par la concession de la dotation nationale et ses résultats, les rentes que l'Etat aura à payer, malgré le 5 0/0 porté, ne dépassera pas 2 0/0 ; nous le prouverons dans un prochain travail, plus étendu, que nous ferons paraître sous peu, démontrant la simplification des rouages administratifs, pour conduire à bien le système que nous avons l'honneur de soumettre au public, et particulièrement à la masse des travailleurs de tout ordre et de tout métier.

L'Etat encaissant pendant 55 ans, sans rien avoir à rembourser de 55 à 65 ans, période de 10 ans, nous lui laissons ce qui reviendrait de rente et de capital aux ayant-droit venant à mourir dans cette période, au moins un tiers, plus nous estimons que celui qui possède plus de trois mille francs de rente, n'aurait droit à la retraite à toutes époques que s'il lui arrivait de les perdre. L'Etat profiterait aussi de la rente des prisonniers et des hospices, et comme, à partir de 65 ans, il devient l'assureur de la

nation, aux ayant-droit, il paie une pension de 505 fr. qui s'éteint à leur décès ; il trouvera donc un bénéfice tout aussi bien que les compagnies d'assurance sur la vie, donc sa charge sera amoindrie et se chiffrera par zéro ou à peu près ; nous le démontrerons dans un prochain travail.

Par ce Système, tout s'enchaîne au profit de tous. Plus de misères, abondance d'argent, surcroît d'affaires ; le rentier travaillant moins, plus de chômage pour les jeunes. Etant tous liés par les mêmes intérêts, la fortune nationale, plus de sécurité, pas de révolutions possibles. Et dans les grands tournois d'élections électorales pour la nomination de nos représentants, à quelque degré soit-il, l'électeur aura un intérêt qu'il n'a pas aujourd'hui. Son bulletin prendra le chemin de son utilité la plus stricte. La grandeur de la patrie, sa sécurité et son avoir bien administré sera le point de mire de tous. Les utopistes auront fini leur temps, car l'intérêt de chacun est le levier le plus puissant qui détermine les masses à se coaliser ensemble, pour leur bien-être à tous, les rentes seront au bout. Il faudrait une plume plus autorisée que la nôtre pour démontrer la sublimité de ce problème.

Si on nous fait l'honneur de nous interroger, nous saurons toujours répondre dignement à ceux qui voudront s'éclairer sur notre système financier et social, ce problème étant le socialisme le plus pur qui soit connu est pratiquement applicable à l'avantage de tous. Notre devoir est de le mettre à jour à ceux qui sont intéressés à s'en servir.

Dans les diverses phases de cette étude, ce qui nous a le plus frappé, c'est que nous avons calculé que si les 16 milliards que la guerre néfaste de 1870-71 nous a coûtés, avaient été placés comme nous l'indiquons aujourd'hui en dotation nationale, nous aurions à présent chacun 500 fr. de rentes à 56 ans.

Dans un autre ordre d'idées, si, au commencement de ce siècle, on avait séparé les Eglises de l'Etat et capitalisé ce qu'on leur a payé, aujourd'hui à 50 ans, nous aurions chacun 600 fr. de rentes. Je n'ose pas vous démontrer ce qu'on aurait pu faire avec les sommes folles que nous a coûtées le premier empire, c'est vous dire travailleurs que



vosre monnaie, ne passe qu'engloutie par ceux qui se disent vos bienfaiteurs ; méfiez-vous en à l'avenir.

Les trente trois milliards que l'Etat tiendra et fera fructifier à votre profit semblent au premier abord une somme exorbitante ; elle n'est cependant qu'un sixième et demi de la fortune nationale estimée à deux cents milliards ; donc il reste une large part pour les détenteurs de la fortune privée : 160 milliards ; tous ont le droit de mordre à ce gâteau réservé au travail, au courage, à l'intelligence et à l'économie. Si quelques mains malhonnêtes en détiennent une partie, le progrès incessant nous en débarassera un jour.

Si, dans ce travail, où nous avons seulement jeté les bases de notre système social à grands traits, après en avoir cherché, analysé, pesé et muri tous les rouages pendant plus de 30 ans avant d'avoir pu formuler d'une manière digne de la nation et infailible pour l'avenir, nous avons réussi à atteindre notre but, nous serons heureux. Si le résultat doit alléger les misères de l'humanité et combler une partie des lacunes d'injustice qui pèsent sur le travailleur, producteur sous toutes formes de la fortune nationale et dont il était le seul à ne pas bénéficier.

Après sa tâche accomplie, mourir de misère, était une iniquité qui ne pouvait pas durer, et jusqu'ici, il semblait que la fatalité et le mauvais vouloir des dirigeants où leur impuissance aidant, il n'était pas possible d'y remédier, que la raison humaine était impuissante à mieux faire.

Dans notre travail, nous avons dit que les égoïstes et les jamais contents, nous reprochaient de travailler pour la génération future et que la nôtre n'aurait rien de ce que nous aurions créé. Dans ce moment, et plus que jamais nous avons la grande question de la séparation des Eglises et de l'Etat. Imposez à vos mandataires de vider cette question le plus tôt possible et que les 60 millions qu'ils nous coûtent par année soient répartis entre les plus anciens travailleurs de tout ordre et nécessaires. Vous assurerez du pain à 300.000 d'entre eux leur faisant une rente de 200 fr. par an. A vous d'aviser, vous en avez le droit et le pouvoir. Si les gens à qui nous donnons ces 60 millions par an, ne peuvent pas vivre de leur métier

sans indemnité du gouvernement, c'est qu'il ne vaut rien et est condamné à disparaître ; qu'ils en fassent un autre qui puisse les faire vivre sans spéculer sur la crédulité publique et employer à bien vivre l'argent du travailleur affamé.

*Reproduction Interdite*

MORIN AINÉ

---

Les  
travaux  
de son  
5, arriv  
necesse  
vieilles

Les  
dans  
un  
et  
heures

Mais  
so  
des  
nait  
pour  
encore  
l'exis  
même

La  
sol,  
com  
pro  
avait  
la  
et

Le



